



OISEAU CLUB LORIENTAIS

Fondé en 1960 , Associé aux fédérations :

ROB : Région Ornithologique de Bretagne

UOF : Union Ornithologique de France

COM : Confédération Ornithologique Mondiale

Siège : Maison des Associations, 12 rue Colbert, 56100 LORIENT

CHAMPIONNAT DU MORBIHAN 2018 : REGLEMENT

Article 1 - L'ORGANISATION : Le Championnat du Morbihan 2018 des oiseaux de cages et de volières aura lieu du vendredi 26 octobre 2018 au dimanche 28 octobre 2018 à la salle Jean-Louis Rolland à 29300 REDENE.

Le Championnat se déroulera dans le cadre d'une exposition ouverte au public.

Le Comité Directeur de cette double manifestation (Championnat et Exposition Bourse) est constitué par le bureau de l'association ornithologique : L'OISEAU CLUB LORIENTAIS.

Article 2 - LES EXPOSANTS : Tous les éleveurs adhérents à une société morbihannaise affiliée à la Région Ornithologique de Bretagne (R.O.B.) peuvent participer à ce Championnat.

Article 3 - LES OISEAUX : Ne seront acceptés que les oiseaux de propre élevage, bagués au numéro de l'éleveur (U.O.F. ou Club Technique).

Seront acceptés les oiseaux bagués avec un numéro de souche de société, ceux-ci possédant une attestation signée par le président de la société.

Les oiseaux Hybrides et de Faune Européenne ne sont pas acceptés.

Aucun oiseau protégé par la convention internationale de 1902 et par les lois et décrets en vigueur ne pourra être exposé sans les autorisations nécessaires.

Les classes d'engagement des oiseaux sont celles validées par l'U.O.F. C.O.M. France en vigueur.

Article 4 - LES CONTRAINTES SANITAIRES : chaque club participant fournira à l'OCL un certificat vétérinaire global pour l'ensemble de ses éleveurs . **REDENE est situé en Finistère** .

Article 5 - L'INSCRIPTION DES OISEAUX : Après engagement sur Ornithonet par les responsables des clubs, les bulletins d'inscription sur l'imprimé officiel de l'U.O.F. seront groupés et vérifiés par le Président de chaque société et adressés, accompagnés d'un chèque global à l'ordre de l'Oiseau Club Lorientais, à Monsieur Albert Chaudron 27c rue Chaigneau 56100 Lorient, tél 02 97 64 72 98, pour le 15 Octobre 2018 date de rigueur.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Le nombre d'oiseaux par exposant est illimité.

Article 6 - LES DROITS D'INSCRIPTION sont fixés comme suit :

- Individuel	:	2,50 €	--	--
- Stam	:	7€	--	--
- Palmarès facultatif	:	5 € , version papier .		

En cas d'absence des oiseaux, les droits payés restent acquis à la société organisatrice.

Une entrée gratuite supplémentaire sera accordée à chaque éleveur dans l'enveloppe contenant palmarès et fiches de jugement à l'entrée de l'exposition.

Article 7 - L'ENCAGEMENT : Les oiseaux seront reçus dans la salle d'exposition le vendredi 26 octobre 2018 de 16 h 30 à 20 h 00 sans interruption.

La société organisatrice fournira volières et accessoires pour les oiseaux non engagés .

Les abreuvoirs seront fournis pour les oiseaux engagés.

Un bulletin d'engagement strictement identique au bulletin d'inscription, mais complété par le numéro de bague, et un certificat adéquat si nécessaire accompagneront les oiseaux lors de l'encagement .

Les cages des oiseaux participant au Championnat ne devront comporter aucun signe distinctif (nom de l'éleveur, société, couleur de fond différente , etc.). Les CAGES DE CONCOURS devront être PROPRES. **Les fonds de cages seront garnis de graines ou de copeaux de bois (le couvre-sol genre litière de chat étant très difficile à enlever au nettoyage lorsque écrasé sur le parquet).**

Pour l'identification des cages, coller à l'endroit habituel (centre), une étiquette comportant uniquement le numéro de l'éleveur et celui de la bague ainsi que l'année pour les oiseaux jugés sur deux ans ou plus.

La société organisatrice assurera la nourriture des oiseaux et leur prodiguera les soins nécessaires. Elle ne sera pas responsable des accidents, pertes, vols ou mortalité .

Tout oiseau reconnu malade par le service vétérinaire lors de l'encagement sera refusé et il en sera de même pour tous les autres oiseaux de l'éleveur concerné.

Article 8 - LE JUGEMENT DES OISEAUX sera effectué le samedi 27 octobre 2018.

Les juges pressentis à cet effet sont :

- Canaris couleurs : Mrs Dominique LAMOUREUX assisté de Mr Christian LE BON,

- **Canaris posture : Compte-tenu du National Postures à Lannion à la même date , il n'y aura pas jugement de Postures à Rédéné,**

- Exotiques bec droit : Mr Claude CRETUAL et Mr René DUAIS,

- Exotiques bec crochu : Mr Olivier BAUCHET et Mr Jean BESCOND.

Pendant le jugement des oiseaux, seul les commissaires mandatés par la société organisatrice assisteront les juges. Ils devront se retirer dès que leurs propres oiseaux relèveront de la section présentée aux juges.

Article 9 - LES RECOMPENSES seront décernées d'après les décisions des juges. Celles ci seront sans appel.

La remise des prix aura lieu le dimanche 28 octobre 2018 à 11h30. Elle sera suivie par un vin d'honneur.

Article 10 - LE DECAGEMENT s'effectuera sous la responsabilité d'un commissaire de l'Oiseau Club Lorientais le dimanche 28 Octobre 2018 à partir de 18 h 00.

Article 11 - L'EXPOSITION sera ouverte au public le Dimanche 28 octobre 2018 de 9 h00 à 17h30.

Le prix de l'entrée est fixé comme suit :

Adulte : 2,00 €

Moins de 12 ans : gratuit.

Article 12 - L'APPLICATION DU REGLEMENT : Le fait d'inscrire ses oiseaux au Championnat implique pour l'exposant l'acceptation et le respect du présent règlement.

Pour les cas de litiges non prévus, le Président de l'Oiseau Club Lorientais, après avis du Comité Directeur, aura seule qualité pour prendre une décision.

Ce règlement sera adressé en double exemplaire à chaque Président de société qui en assurera la duplication en fonction de ses besoins.

Le Président de l'O.C.Lorientais

Albert Chaudron